

# PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS  
DU SECOURS CATHOLIQUE

▶ ACCÈS AU LOGEMENT ◀

## ACCOMPAGNER TOUTES LES PERSONNES SANS-ABRI DE LA RUE AU LOGEMENT, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

### NOS CONSTATS

Parce que disposer d'un toit est indispensable pour vivre dignement, être et rester en bonne santé, éduquer ses enfants, trouver ou conserver un travail, s'intégrer et participer pleinement à la vie de la société, le logement décent est un droit fondamental. Pourtant, la crise du logement, encore aggravée par la crise sanitaire et sociale, prive 4,2 millions de personnes<sup>1</sup> de ce bien essentiel en France. Parmi elles, au moins 300 000 sont sans domicile : elles survivent à la rue, en squat ou en bidonville, sont accueillies provisoirement à l'hôtel et en structure d'hébergement, attendent une réponse à leur demande d'accueil et de protection en France ou dépendent de l'hospitalité de leur entourage. Malgré la succession de gouvernements résolus à mettre fin à leur errance, si l'on se fie aux chiffres de l'Insee, les personnes sans domicile sont deux fois plus nombreuses en 2022 qu'en 2012 et même trois fois plus qu'en 2001. Privilégier l'accès direct au logement au lieu de recourir à des dispositifs d'hébergement

**AU MOINS 4,2 MILLIONS DE PERSONNES SONT MAL-LOGÉES EN FRANCE. AU MOINS 300 000 D'ENTRE ELLES SONT SANS DOMICILE, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN 2001.**

temporaires était le pari du « Plan quinquennal pour le Logement d'abord » lancé par le président de la République en 2017 à Toulouse. Si cette feuille de route a permis quelques avancées, comme le développement du logement adapté, la montée en charge des attributions de logements sociaux aux personnes sans domicile, ou encore l'élaboration de stratégies territoriales de lutte contre le sans-abrisme<sup>2</sup>, la réforme structurelle de la politique publique de l'hébergement et du logement se fait attendre.

Du côté de l'hébergement, la crise sanitaire puis l'annonce de la fin de la « gestion au thermomètre » de la grande exclusion ont conduit à un renforcement inédit des capacités d'hébergement (passées de 130 000 à 200 000 places entre 2017 et 2022), mais ce développement quantitatif s'est fait au prix de la dégradation continue de la qualité de la prise en charge, en termes de conditions d'accueil comme de prestations. Les

1 - Ce chiffre de la Fondation Abbé Pierre comprend aussi bien les personnes privées de domicile personnel que les personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (surpeuplement accentué, privation de confort, habitat des Gens du voyage, etc.)

2 - D'après la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), 28 400 places en intermédiation locative et 5 200 logements en pension de famille ont été créés au cours du quinquennat. (contre 40 000 places et 10 000 logements visés). 174 000 attributions de logements sociaux ont bénéficié aux personnes sans domicile en 5 ans. Enfin, 46 territoires de "mise en œuvre accélérée" du Plan quinquennal ont bénéficié d'une animation et de crédits d'ingénierie dédiés.

« Petite chambre, pas assez d'espace pour mon enfant pour jouer... L'hôtel est pourri, c'est sale, il y a des cafards, j'ai peur parce que je veux mettre mon enfant en sécurité. » **Témoignage d'une personne vivant à l'hôtel accompagnée par le Secours Catholique**

dispositifs précaires, inadaptés et coûteux tels que l'hébergement hôtelier et l'hébergement d'urgence ont connu une inflation sans précédent au point de représenter désormais plus des trois quarts du parc : au 1<sup>er</sup> juin 2021, on comptait 78 700 places d'hébergement d'urgence, 73 000 places en hôtel et seulement 46 500 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Du côté du logement, l'objectif de financer 150 000 logements sociaux par an, dont 40 000 logements très sociaux, n'a jamais été atteint. Loin du « choc de l'offre » annoncé, le rythme de production de logements sociaux est en chute libre depuis cinq ans<sup>3</sup>, l'explication ne tient pas tant à l'effet de la crise sanitaire sur les mises en chantier qu'à une politique assumée de désinvestissement dans le secteur

du logement, devenu dès 2017 la cible de sévères coupes budgétaires. Les réformes successives ont abaissé l'effort public en faveur du logement à 1,6% du PIB contre 2,2% en 2010, soit son niveau le plus bas depuis qu'il est mesuré<sup>4</sup> : en particulier, les économies annuelles sur les aides personnalisées au logement (APL) s'élèvent désormais à 3,7 milliards d'euros par an.

**MOINS D'UNE PERSONNE SUR DEUX (42 %) REÇOIT UNE RÉPONSE POSITIVE À SA DEMANDE D'HÉBERGEMENT SELON LE MINISTÈRE DU BUDGET.**

**AVEC 73 000 PLACES, L'HÔTEL EST EN PASSE DE DEVENIR LE 1ER DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT EN FRANCE. LA MOITIÉ DE SES OCCUPANTS SONT DES ENFANTS.**

(SOURCE : MINISTÈRE DU LOGEMENT)

Ces résultats décevants ne doivent pas conduire à abandonner le principe du « Logement d'abord » qui a démontré son efficacité dans de nombreux États-membres de l'Union européenne depuis

une quinzaine d'années. Ils invitent en revanche à donner davantage de substance à la politique publique qui s'en réclame afin que toutes les personnes sans-abri puissent enfin passer de la rue au logement.

## NOS PROPOSITIONS

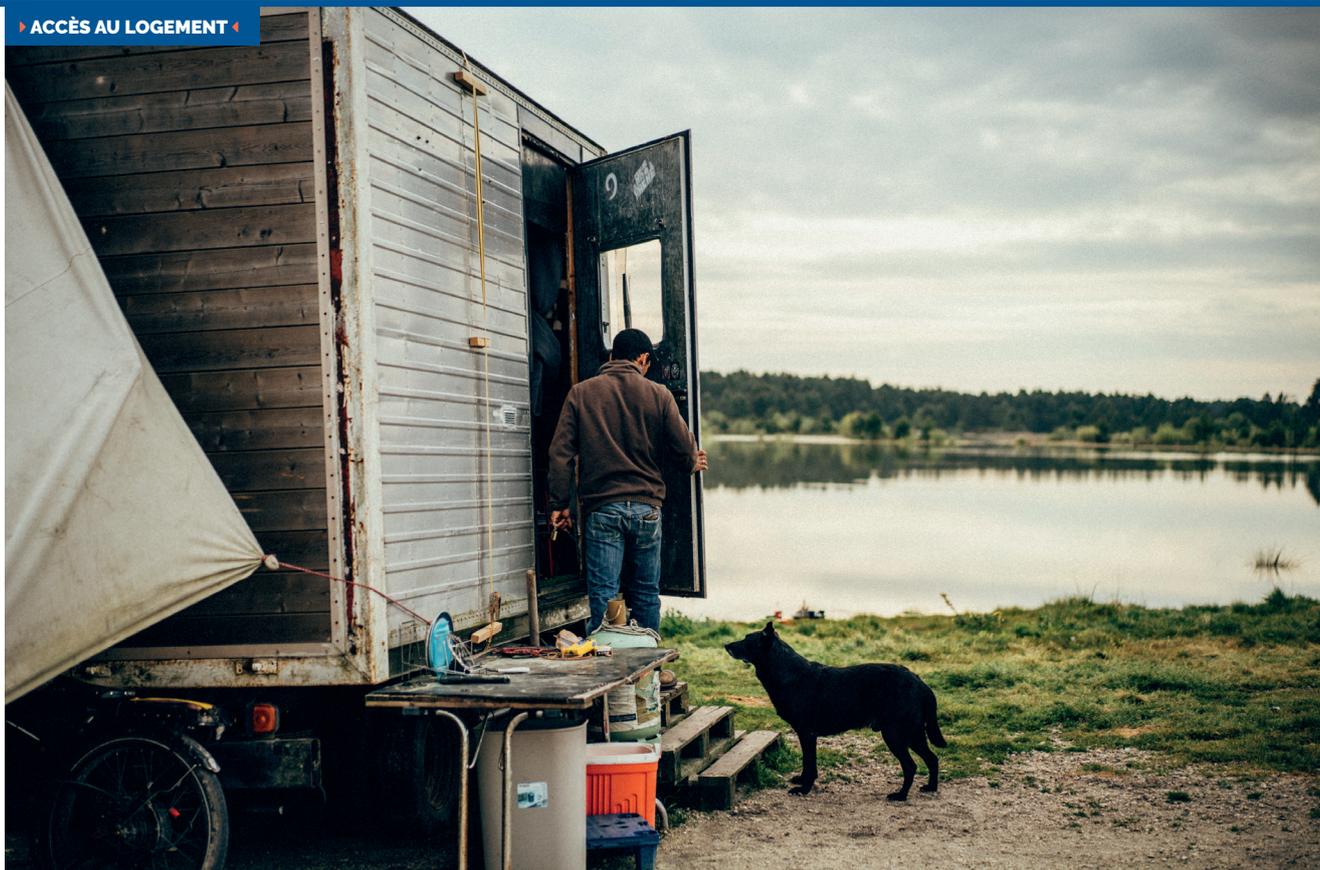
Lorsqu'on est éprouvé par des années d'errance, par des difficultés de santé physique et psychique, par de multiples ruptures sociales et familiales, ou par un parcours d'exil traumatique, accéder au logement et s'y maintenir de façon durable nécessitent bien souvent d'être accompagné(e) pour réaliser ses démarches, faire valoir ses droits et reprendre confiance en soi et en l'autre. Alors qu'il est la pierre angulaire du « Logement d'abord », l'accompagnement des personnes sans domicile n'a jamais été au cœur du « Plan quinquennal ». Le

soutien proposé aux plus fragiles s'est même détérioré avec la précarisation des dispositifs d'hébergement d'urgence et la fermeture de nombreux services publics durant la pandémie. Cette situation alimente le non-recours et ralentit voire décourage les parcours d'accès à l'hébergement et au logement : Selon la Fédération nationale des Samu sociaux, 83% des personnes sans-abri ne font plus appel au 115 et 64% d'entre elles éprouvent des difficultés pour obtenir un premier rendez-vous avec une travailleuse sociale<sup>5</sup>.

3 - Le nombre de logements locatifs sociaux co-financés par l'État a diminué de 23% au niveau global et de 9% pour les logements les plus sociaux (PLAI).

4 - Fondation Abbé Pierre, d'après les Comptes du Logement, 26<sup>e</sup> rapport sur l'état du mal-logement en France, février 2021.

5 - Fondation Abbé Pierre, Enquête flash réalisée auprès d'une soixantaine d'associations membres du réseau Accès aux droits liés à l'habitat dont le Secours Catholique-Caritas France, avril 2021.



« Je réunis tous les critères, mais je n'ai rien trouvé jusqu'ici. Pourtant il serait plus logique de me donner un logement et de laisser ma place en CHU à quelqu'un à la rue. » **Témoignage de Rudy, réfugié hébergé par Cités Caritas.**

Il est donc primordial de **renforcer les dispositifs d'aller-vers, d'aide et d'accompagnement global permettant de soutenir les personnes depuis la rue jusqu'au logement : structures de la veille sociale (maraudes, accueils de jour et 115 notamment), services sociaux de droit commun (CCAS, /CIAS et action sociale des départements) et mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement**<sup>6</sup>.

Afin que **l'hébergement** d'urgence ne s'éternise pas et qu'il soit bien-traitant envers les personnes qu'il accueille, il **doit faire l'objet d'un programme d'humanisation ambitieux reposant sur le développement d'alternatives à l'hôtel, l'application de normes proches du logement ordinaire et l'élaboration d'un cahier des charges** lui permettant de remplir correctement ses

**2,2 MILLIONS DE MÉNAGES ATTENDENT UN LOGEMENT SOCIAL, DONT 77684 PRIORITAIRES AU TITRE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)<sup>9</sup>**

missions légales telles qu'énoncées dans le Code de l'action sociale et des familles : accueillir inconditionnellement, alimenter

dignement, accompagner selon les besoins et proposer une orientation adaptée. Par ailleurs, même si le parc d'hébergement a augmenté, il ne permet toujours pas d'accueillir toutes les per-

sonnes sans-abri qui en font la demande et sa saturation alimente une lutte des places indigne et discriminatoire entre les situations de pauvreté, en particulier lorsqu'elles sont marquées par la migration.

**Renforcer l'accès au logement et donner des perspectives d'intégration aux personnes hébergées exilées** est dès lors la seule solution pragmatique pour desserrer l'étau sur l'hébergement d'urgence, ne laisser personne à la rue et freiner la prolifération de dispositifs précaires.

6 - Accompagnement vers et dans le logement, accompagnement social lié au logement et CHRS hors-les-murs.

9 - Sources : Union sociale pour l'habitat et Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du Droit au logement opposable, 2021.

« Je viens plus pour rencontrer des personnes, c'est un besoin vital parce que j'ai besoin de contacts pour exister. » Témoignage d'une personne accompagnée par le Secours Catholique à l'accueil de jour de Metz.

Parce que l'accès au logement décent et pérenne est le meilleur remède contre le sans-abrisme et le mal-logement, le pays doit désormais emprunter une trajectoire volontariste de soutien au logement accessible aux plus pauvres. Dans le parc HLM, seuls 6% des logements affichent un loyer très social, alors que trois quarts des ménages dans la file d'attente y seraient éligibles, selon l'Union sociale pour l'habitat, compte tenu de leurs ressources. En conséquence, les ménages les plus pauvres ont, toutes choses égales par ailleurs, 30% de chances en moins d'obtenir un logement social que les autres<sup>7</sup>. **Adopter en début de quinquennat une loi de programmation pluriannuelle de la rue au logement prévoyant notamment le financement annuel de 150 000 logements HLM dont 60 000 logements très sociaux, 40 000 logements dans le parc**

privé à vocation sociale et des moyens d'accompagnement renforcés permettrait de sortir de cette impasse. Pour correspondre au mieux aux besoins locaux, les objectifs de production doivent viser prioritairement les territoires aux marchés locatifs les plus tendus. Il importe enfin de **rétablir l'équité à l'égard des ménages prioritaires et très modestes dans le parc social existant en leur attribuant les logements qui leur reviennent de droit<sup>8</sup> et en favorisant la mixité sociale dans tous les territoires, y compris les plus prisés.**

7 - Les ménages dont le revenu mensuel est compris entre 342 et 513 €, par unité de consommation ont environ 30% de chances de moins d'obtenir un logement social dans l'année que ceux dont le revenu mensuel par UC est compris entre 1026 et 1368 €. Cf. étude inter-associative *Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources* coordonnée par le Secours Catholique-Caritas France en 2020.

8 - Les bailleurs sociaux ont depuis 2017 l'obligation d'attribuer au moins 25% de leurs logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux ménages du premier quartile de revenus. Or cette proportion n'atteignait que 15,9% en 2019 (données de l'Agence nationale de contrôle du logement social, juillet 2021).

## POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Collectif des associations unies, Dossier de presse *Bilan du quinquennat*, 16 décembre 2021
- ▶ Secours Catholique-Caritas France, ATD Quart-Monde, Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme, Association DALO, Solidarités Nouvelles pour le Logement ; Synthèse du rapport *Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources*, et Cahier *15 propositions pour permettre l'accès au parc social des ménages à faibles ressources*, 2020. [https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/synthese\\_du\\_rapportacesaulogement.pdf](https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/synthese_du_rapportacesaulogement.pdf)  
<https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/ral2020-propositions.pdf>
- ▶ Secours Catholique, Dossier *Hébergement d'urgence : Comment résoudre la crise ?* du Magazine Ré-Solutions, Mai 2021
- ▶ Secours Catholique, Positionnement *Plus personne à la rue, plus personne mal-logé*, 2017

## CONTACTS

- ▶ **Ninon Overhoff**, responsable du département "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : [ninon.overhoff@secours-catholique.org](mailto:ninon.overhoff@secours-catholique.org)
- ▶ **Fanny Plançon**, chargée de projets "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : [fanny.plancon@secours-catholique.org](mailto:fanny.plancon@secours-catholique.org)
- ▶ **Alice Bougenot**, chargée de projets "De la rue au logement", Direction Action et Plaidoyer France-Europe : [alice.bougenot@secours-catholique.org](mailto:alice.bougenot@secours-catholique.org)